



## **ORDONNANCE DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que du 29 juin 2026 au 3 juillet inclus, se déroule à Vierset, rue Tige de Strée, dans sa portion comprise entre les carrefours qu'elle forme avec la RN66 Route de Strée d'une part, et la rue Trois Barrières d'autre part, un chantier d'aménagement de piste cyclable suggérée (marquage routier);

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique;

Vu la demande formulée par l'entreprise TRBA (Responsable de chantier : Monsieur Hubaux - 0496/58.27.79) ;

Vu l'urgence;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29;

### **ARRÊTE :**

Article 1 : Du 29 juin au 3 juillet 2026 inclus, la rue Tige de Strée, dans sa portion comprise entre les carrefours qu'elle forme avec la RN66 Route de Strée d'une part, et la rue Trois Barrières d'autre part, est fermée à toute circulation.

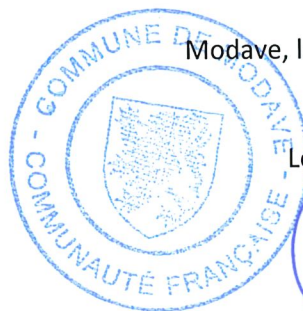
Article 2 : Une déviation est prévue via la RN66 Route de Strée en direction de Saint-Vitu d'une part, la rue Trois Barrières et la RN636 Chaussée de Liège d'autre part.

Article 3 : La signalisation conforme sera placée conformément au Code de la Route par l'entreprise en charge.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 5 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), au CHRH, à la Zone de Secours Hemeco, à LeTec, et au collecteur de déchets.

Modave, le 16.06.2026.



Le Bourgmestre,  
B. DAL MOLIN

